

Protocole DGAC

Mais pourquoi ont-ils signé ?

Alors qu'ils appelaient les personnels à faire grève le 25 avril 2024, allant même jusqu'à prétendre que l'UNSA UTCAC avait levé son préavis sans avoir rien obtenu ... FO et CFDT viennent donc de valider le pacte négocié entre le SNCTA et la DGAC, n'hésitant pas à malmenager l'unité de la DGAC et à sacrifier la majorité des personnels de la DGAC.

Cautionner un tel déséquilibre équivaut à insulter tous les personnels DGAC qui ne sont pas ICNA contrôleurs dans les grands centres.

Ces syndicats prétendent avoir signé pour « lutter de l'intérieur » : MENSONGE !!

En effet, il n'était pas nécessaire de signer pour pouvoir défendre les personnels ... au contraire !! Les modalités de la plupart des mesures prévues ne seront pas étudiées dans un groupe de travail entre signataires, mais avec l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives, siégeant en CSA/DGAC.

L'UNSA Aviation Civile (donc l'UNSA UTCAC) y sera ! ... Vous pouvez en être sûr !!

C'est le cas, par exemple, des mesures suivantes :

Sur les aéroports contrôlés et les AFIS :

« En parallèle des nécessaires concertations qui seront menées avec les exploitants aéroportuaires et les territoires des terrains concernés, des concertations avec les organisations syndicales permettront d'assurer la déclinaison, et leur suivi, des mesures sociales prévues à cet effet dans le présent protocole. » (p23)

Sur le SIA :

« Les modalités d'accompagnement des agents RIST qui seront impactés par la fermeture de certaines activités de l'imprimerie (...) SDRH et l'encadrement du SIA mèneront les entretiens nécessaires avec les agents concernés afin d'apporter des solutions individuelles les plus adaptées. Les organisations syndicales seront associées aux solutions proposées. » (p38)

Sur la mobilité :

« Un GT, associant les organisations syndicales du CSA-R, sera organisé pour examiner les conditions de combinaison entre mobilité au fil de l'eau et campagne(s) et la gestion de la mobilité des conjoints. » (p49)

Sur le corps unique de contrôleurs :

« Le Gouvernement travaillera en 2024 (...) la mise en place de travaux avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives en CSA-R traitant les points suivants :

o la définition sur la durée du protocole et la mise en œuvre après le protocole (avec l'objectif que la dernière promotion formée selon les modalités actuelles sera issue du recrutement 2026) d'une nouvelle formation initiale des TSEEAC pour prendre en compte cette évolution (cette formation conservera le grade de licence et des enseignements NA) ;

o la définition sur la durée du protocole d'une formation initiale des ICNA optimisée et permettant d'élargir les viviers de candidats ; il s'agira de définir, en plus de la formation actuelle, une nouvelle formation avec délivrance du multitraining, avec recrutement au niveau licence, dont les modalités devront également être définies (cf 9.1.3.1) ;

o la définition sur la durée du protocole et la mise en œuvre au plus vite des nouvelles modalités de la gestion des carrières des TSEEAC, prenant en compte ces évolutions ; cela devra inclure la question des passerelles, pour le corps des TSEEAC, vers le corps des ICNA à l'issue du plan de requalification et celles vers d'autres corps de catégorie A ; Sur ce dernier sujet les travaux débiteront en 2025 avec, pour objectif, de rendre leurs conclusions en 2026. La formation dite « pro » destinée aujourd'hui aux ICNA recrutés via les passerelles EP/SP pourra être adaptée en conséquence et notamment pour pouvoir accueillir, dans le cadre d'une mobilité, les TSEEAC devenus ICNA via le plan de requalification et les RUE, n'étant pas multitraining. Une note annexée au présent protocole précise le cadre de ces travaux. (p69)

Sur ce sujet, l'UNSA UTCAC a insisté pour que soit inscrit clairement que le grade Licence serait préservé pour les TSEEAC et que les enseignements Navigation Aérienne ne soient pas purement et simplement supprimés.

L'UNSA UTCAC a également obtenu (en conciliation) que les travaux sur les passerelles vers la catégorie A hors filière contrôle soit entamés dès 2025 avec un objectif de conclure en 2026.

Sur la suppression de la 1ère qualification statutaire et la simplification de la 2e qualification :

« La première année de formation des TSEEAC à l'ENAC sera rendue plus professionnalisante et la dispense de 1ère année sera supprimée pour rééquilibrer les enseignements notamment aéronautiques des deux premières années.

Par ailleurs, la formation des TSEEAC sera modifiée pour mieux s'adapter aux métiers de la DGAC et à ses nouvelles missions, notamment en matière de surveillance et de cybersécurité et mieux préparer les stagiaires à leur premier emploi, tout en préservant des enseignements des matières liées à la navigation aérienne et à la circulation aérienne indispensables à de nombreux métiers (information de vol, information aéronautique, service d'alerte, conception de procédures, qualité de service/sécurité, surveillance de prestataire de services de la navigation aérienne, etc.) en reprenant les conclusions des travaux protocolaires qui seraient menés pour la mise en œuvre d'un corps unique de contrôleurs.

Cette révision de la formation sera menée en gardant à l'esprit le souci d'attractivité du concours TSEEAC et le maintien du grade de licence. A cette occasion, avec la même optique d'attractivité, mais aussi de consolidation à minima du grade licence de la formation GSEA, le recrutement par concours externe parmi les candidats détenteurs d'au moins 60 ECTS (BAC+1) sera étudié. Les OS du CSA-R seront associées à la définition du contenu des enseignements au travers d'un groupe de suivi « formation TSEEAC ».

Des travaux pour supprimer la première qualification seront engagés, en vue d'aboutir en 2025.

Les procédures d'obtention de la seconde qualification seront allégées. Ces évolutions, qui feront l'objet de travaux avec les organisations syndicales représentatives au CSA R, répondent à un objectif de simplification. (...) D'une manière générale, une attention particulière sera portée pour permettre l'ouverture des postes d'encadrement aux TSEEAC en fonction des profils. » (p74)

L'UNSA UTCAC a défendu l'idée de simplification de la 2e qualification et d'accès au RTAC sans détenir cette qualification.

L'UNSA UTCAC a également obtenu que soit étudié le recrutement BAC+1, toujours dans le but de conserver l'atypisme du corps et le grade Licence, tout en préservant l'accès aux postes d'encadrement.

Sur l'attractivité :

« Cette situation concerne les services qui sont principalement alimentés par des sorties d'école ENAC. Cette situation est particulièrement impactante lorsque les durées de formation au poste sont conséquentes. Il s'agit des services installés sur les sites suivants : Athis-Mons, Bâle-Mulhouse, Beauvais, Bonneuil sur-Marne, Le Bourget, Dijon, Lille-Lesquin, Melun-Villaroche, Orly, Reims, Roissy, Strasbourg Entzheim, Toussus. Un pack attractivité métropole est mis en place. Il ne se cumule pas avec les mesures de fidélisation résultant de la section précédente. Il comprend : (...) - une diversification des modes et types de recrutement :

- o Concours nationaux à affectation locale, tels qu'évoqués supra,
- o Accueil en détachement de fonctionnaires issus d'autres ministères en fonction des profils,
- o Recrutement de contractuels si le profil le nécessite et le permet,
- o Permission d'ouvrir plus largement les AVE et de prioriser les affectations en fonction des candidatures.

Certaines de ces mesures pourront être conditionnées à une durée minimale sur le poste.

Un observatoire est mis en place avec les organisations syndicales représentées en CSA DGAC afin d'adapter la liste des sites concernés par le pack attractivité. Il réfléchira à la mise en place de critères chiffrés. Cet observatoire inclura également dans son périmètre la question de la qualité de vie au travail sur ces sites.

Des mesures d'amélioration des locaux seront mises en place, et des GT locaux organisés avec les organisations syndicales représentatives en CSA local. » (p81, 82)

L'UNSA UTCAC a identifié de nombreux dangers dans les « solutions » envisagées, comme les concours locaux ou l'appel massif aux contractuels, et a obtenu d'inclure des critères chiffrés pour tenter de garantir un minimum d'objectivité.

Mais, les signataires sont-ils respectés ? Vont-ils réellement être associés ?

« L'état des lieux terrains AFIS / aérodromes contrôlés sera établi et présenté aux OS signataires.

L'implantation territoriale de la DSNA en matière de services ATS n'est plus adaptée à l'évolution du transport aérien et à la demande de trafic. » (p23)

L'UNSA UTCAC estime que l'état des lieux aurait dû précéder la décision. Là, clairement, il a été décidé, par principe, de fermer des terrains, et on va chercher à le justifier ... avec la complicité des signataires... en leur présentant (sans négocier) une liste ?

« Des discussions se tiendront avec les signataires pour préparer les travaux sur les cotations des agents des BNIA et BNI sans garantie de résultats. » (p39)

Difficile de faire plus méprisant ! On va discuter ... mais sans garantie de résultat ! Comment les signataires ont-ils pu accepter cela ?

« Dans une démarche de gestion des carrières et des compétences, une réflexion sera par ailleurs menée pour aboutir à une cartographie des emplois et des postes de la DGAC par corps et par filière métier. Ce travail de cartographie, qui associera les OS signataires, permettra de préciser à quels corps ou catégorie d'emplois (A, B ou C) doivent être ouverts les postes offerts à la vacance et ainsi mieux encadrer les postes ouverts en recouvrement.

Pour les personnels techniques, ce travail s'appuiera sur la décision n°080330 du 20 février 2008, sans remettre en cause les acquis des TSEEAC. » (p50)

Cette précaution « sans remettre en cause les acquis des TSEEAC » a été obtenue en conciliation par l'UNSA UTCAC.

NON, les signataires, en cautionnant le pacte SNCTA/DGAC, ne défendent pas les personnels ! !